

## **CQP « Animateur Pelote Basque »**

*Certificat de Qualification Professionnelle inscrit au Répertoire National de la  
Certification Professionnelle*

*Organisme de formation : CNF-FFPB*

En attente de publication de l'arrêté de création  
du CQP

### **LES MISSIONS :**

Le titulaire du CQP « pelote basque » exerce des missions d'encadrement des publics école de pelote, jeune et senior loisirs. Le CQP confère à son titulaire les compétences pour :

- Accueillir des publics enfants et parents avant et pendant la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité.
- Encadrer des séances de pelote en s'appuyant sur le projet éducatif/pédagogique du club (à défaut, du comité de rattachement)
- Promouvoir l'activité pelote basque.
- Accompagner les éducateurs bénévoles dans leur pratique.
- Répondre aux demandes émanant du tissu social qui entoure le club, en liaison avec les politiques éducatives territoriales (quartiers, écoles, centres aérés, animation rurale, milieu carcéral ...)

### **OU EXERCE-T-IL ?**

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de pelote basque, de Comités Territoriaux et Départementaux ou des ligues reconnues par la fédération, ou à titre privé.

### **DELIMITATION DES CHAMPS D'INTERVENTION DU CQP.**

Le contexte d'intervention du CQP est caractérisé par :

- des ressources financières limitées dans la majorité des associations,
- la superposition d'interventions à des moments identiques,
- l'émergence de nouvelles formes de pratiques loisir autour de la pelote,
- une volonté fédérale de donner l'occasion aux éducateurs des écoles de pelote et des jeunes, de renforcer les compétences de l'encadrement

### **TEMPS DE TRAVAIL**

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié correspond à un volume horaire de travail à temps partiel de 360 heures par an. Au delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit, soit recruter une personne titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur, soit favoriser l'accès du professionnel titulaire du CQP à un diplôme d'Etat.

### **TYPE DE FORMATION : ALTERNANCE**

Formation d'une durée de 160h en alternance dont 80h en centre de formation et 80h en situation professionnelle (club ou secteur privé).

### **PRE-REQUIS D'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION :**

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP.
- Être titulaire d'une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 secours (PSC1), certifications de secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou d'autres qualifications admises en équivalence (AFPS, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), en cours de validité ou certificat de sauveteur secouriste du travail (SST).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et la pratique de la Pelote Basque de moins d'un an.

### **COÛT DE LA FORMATION :**

Frais pédagogiques : coût de formation de 950 euros.

### **FINANCER SA FORMATION :**

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

### **VAE :**

Toute ou partie des blocs de compétences peuvent être obtenus par la voie de validation (jury nationaux constitués par la FFPB).

### **S'INFORMER, S'INSCRIRE :**

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la FFPB rubrique DTN espace formation. Il sera à adresser au secrétariat administratif accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions. L'inscription sera enregistrée dès réception du dossier complet

### **CALENDRIER**

Les jours de formation se déroulent le vendredi et le samedi sur 5 rassemblements de la période de mars à juin.